

L'an deux mille vingt-trois, le HUIT du mois d'avril à 10 h 00 le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Philippe MALLET, Maire.
La séance a été publique.

Présents : Mmes et MM. JACOB Chantal, BABUT Isabelle, FREITAS Manuel, MALLET Philippe, ANGLARET Pascal, BARROT Jean-François, SADOURNY Jacqueline et PEGAS Paulo

Absents excusés : M. Jean-Claude DABERT et Mme VERDIER Véronique

Mme Chantal JACOB a été élu secrétaire de séance.

M. le Président a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

ACHAT LAVE-VAISSELLE SALLE POLYVALENTE

Etant donné le tarif des réparations du lave-vaisselle, il est décidé de le changer.

Devis reçus d'AUGERE POUMARAT.

1 NEUF à 4 030.00 € HT soit 4 836.00 € TTC

1 OCCASION à 2 700.00 € HT soit 3 240.00 € TTC

Il est décidé de prendre le lave-vaisselle d'occasion à 2 700.00 € HT soit 3 240.00 € TTC.

OFFRE POUR LE BOIS MIS EN VENTE PAR LA COMMUNE POUR LE CCAS

Nous avons reçu une offre pour un montant de 350.00 €. Le chèque sera fait à l'ordre du CCAS.

OFFRE POUR LA GRANGE RUE DE L'EGLISE

Nous avons reçu deux offres :

1 offre de 45 000.00 €

1 offre de 21 000.00 €

L'offre de 45 000.00 € a été retenue

Les Frais de Notaire seront à la charge de l'acquéreur.

FONDS DE CONCOURS API

Nous avons la possibilité de demander à l'Agglo Pays d'Issoire une subvention qui s'intitule FONDS DE CONCOURS, en complément du FIC 2023.

Le montant HT pour la demande du FIC est de 26 540.00 € HT sur un montant de 106 619.00 € HT.

La demande du fonds de concours est donc de $106\,619.00 - 26\,540.00 = 80\,079.00$ € HT

80 079.00 / 2 SOIT **40 039.00 € HT**

Le reste à charge de la commune est donc **40 039.00 € + TVA**

PLATEFORME DE BROUAGE

Le conseil municipal valide le principe de la plateforme de broyage ainsi que le lieu.

La collaboration du SICTOM sera donc demandée pour les éventuelles démarches.

COMPOSTEUR COLLECTIF

Le conseil municipal décide de l'installation du composteur collectif à côté du conteneur verres sur le terrain de boules.

QUESTION DIVERSE

La personne qui achète la maison de Monsieur SECHAUD Yves demande d'acheter l'impasse qui est entre ses deux constructions. Le conseil municipal accepte et fera une vente administrative pour 7 euros le m². Les frais de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

**Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.
Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
La séance est levée à 11 heures 15 minutes.**